



Conseil général  
Maison de Commune  
Place du Bourg 7  
1323 Romainmôtier  
[sec.conseil@romainmotier.ch](mailto:sec.conseil@romainmotier.ch)  
[www.romainmotier.ch/conseil](http://www.romainmotier.ch/conseil)



## 1. Appel nominal

Le président Manuel Siggen souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général. Il annonce la présence d'Ali-Georges Maire qui couvre cette séance pour le journal l'Omnibus. Il explique avoir réservé la salle Jean de Seyssel dans la Maison du Prieuré afin de tenir cette séance car cette dernière est grande et semble plus adéquate pour tenir un conseil en cette période encore marquée par la présence du Coronavirus. Il remercie Olivier Grandjean, le président du Conseil de Fondation de Romainmôtier qui a mis gracieusement cette salle à disposition.

Il est ensuite procédé à l'appel nominal.

Présent-e-s :

Baehni Luc, Besson Anne-Marie, Besson Jean-Jacques, Blanc Michel, Blanc Valentina, Boulaz Marius, Descuves Anne-Thérèse, Duplain Jérôme, Duvauchelle Annika, Gaudard Michel, Genier, Pierre, Henchoz Guillaume, Hostettler Diane, Huber Verena, Jordan Michel, Kuster Kim, Laforge Frédéric, Lugon Pascal, Massard Nicolas, Mauron Guy, Mezenen Sandrine, Moinecourt Jacques, Moinecourt Martine, Perreaud Julien, Perreaud Nicole, Piguet Léo, Rémy Christophe, Reymond Jan, Reymond Delphine, Rézenne Marlène, Siggen Manuel, Vuille Dominique, Wettstein Harri, Zimmermann Christine.

Excusé-e-s :

Benza Isabelle, Boulaz Martine, Boulaz Roland, Guitard Manouche, Hostettler Grégoire, Liardon Nicolas, Nicod Stéphane, Perreaud Joëlle, Turk François.

Absent-e-s :

Boulaz Johann, Gander Sophie, Panchaud Damien, Rasori Alessandro.

Avec 34 membres du Conseil général présents, le quorum est atteint.

## **2. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

Avis pour : 33

Avis contre : 0

Abstention(s) : 0

## **3. Approbation du procès-verbal du 14 décembre 2021**

Le procès-verbal du 14 décembre 2021 est accepté.

Avis pour : 32

Avis contre : 0

Abstention(s) : 1

## **4. Assermentations et démissions éventuelles**

Baptiste Naito est assermenté.

Le Conseil compte désormais 35 membres qui siègent valablement

## **5. Lecture des lettres et propositions individuelles (par écrit jusqu'au 18 mars 2022)**

Aucune lettre ou proposition individuelle n'est parvenue au bureau.

## **6. Communications du bureau et de la Municipalité**

Le président Manuel Siggen revient sur la nouvelle loi de l'exercice des droits politiques et en dresse la synthèse.

- Le secrétaire du conseil est désormais un membre à part entière du bureau électoral.
- Les locaux de vote fermeront désormais tous à 11h00.
- L'administration communale est désormais responsable de l'organisation du vote des malades et des personnes qui ne pourraient pas se déplacer.
- Les personnes souhaitant consulter les registres du corps électoral devront au préalable remplir une déclaration sur l'honneur.
- Les bulletins blancs sont désormais considérés comme valables et devront être comptabilisés au même titre que les « oui » et les « non ».

- Les élections des syndics et des syndiques se feront désormais sur un bulletin unique et séparé.
- Les élections à plusieurs tours dans les communes à conseil général se dérouleront le même jour.
- Les préfets deviennent l'autorité de recours compétente.
- Dans les Conseils généraux, les personnes absentes (et non excusées) deux fois de manière consécutive seront désormais réputées démissionnaires.

Le président Manuel Siggen invite les conseillers généraux à consulter le site du Canton pour obtenir plus d'informations sur ces changements.

Le syndic Nils Monbaron annonce que des mesures de protections ont été prises afin de sécuriser les activités en ligne de la Commune. Une stratégie de gestion électronique des documents est en train de se mettre en place.

Le municipal Marc Benoit annonce des travaux concernant une fuite d'eau qui est survenue aux Portes. Une structure intercommunale est en train de se mettre en place concernant la gestion de l'eau potable : les communes concernées du vallon viennent de valider une variante. Un bureau va étudier la faisabilité du projet proposé. Une étude sur l'état des routes est en cours. Des travaux sur la route de la Dîme du côté de Croy vont bientôt commencer.

Le municipal Yves Mouquin annonce avoir lancé une étude concernant le plan général d'affectation. Il s'excuse auprès des membres du Conseil car des relevés de lisières ont été effectués sans avoir au préalable averti les propriétaires des terrains. Enfin, il rappelle qu'une commission de l'urbanisme a été créée par la Municipalité. Elle est composée de 7 membres et présidée par le conseiller général Michel Blanc.

## **7. Elections statutaires**

Toutes les commissions sont au complet. Aucun poste n'est à repourvoir.

## **8. Discussion et désignation éventuelle d'une commission pour la révision du PACom (ex-PGA)**

Le président présente une synthèse des enjeux liés au PACOM : la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire nous amène à réviser en profondeur le plan d'affectation communal avec pour conséquence un premier préavis que ce conseil traitera un peu plus tard au cours de cette même séance.

Il insiste sur le fait que la révision de ce plan d'affectation est un projet important qui touche évidemment les propriétaires mais aussi tous les habitants de la Commune. Il lui semble donc important que les membres du Conseil puissent se préparer au mieux

afin de traiter le futur préavis. Le président Manuel Siggen présente plusieurs options afin de préparer ce dossier. Il explique que le Conseil a deux possibilités : il peut soit désigner la commission de gestion et des finances afin de traiter le préavis, soit désigner une commission ad-hoc.

La conseillère générale Marlène Rézenne propose d'opter pour une autre variante : les personnes souhaitant faire partie de la commission ad-hoc pourraient s'annoncer au bureau et le Conseil général pourrait charger ce dernier de composer la commission.

Le conseiller général Pascal Lugon souhaite obtenir des éclaircissements : la commission que le Conseil général peut créer n'a pas de lien avec la commission de l'urbanisme créée par la Municipalité. La Commission ad-hoc ne pourra que préavisier la proposition de la Municipalité. Le président confirme cette perspective.

Le municipal Yves Mouquin confirme également le rôle de la commission de l'urbanisme qui accompagne la réflexion et les décisions de la Municipalité à différents stades de son élaboration.

Le secrétaire du Conseil Guillaume Henchoz estime qu'une commission de l'urbanisme formée par la Municipalité mais composée dans sa grande majorité par des personnes qui sont par ailleurs membres du Conseil général devrait suffire et ne voit pas la nécessité de former une commission ad-hoc. Il enjoint les membres du Conseil général à confier le préavis du PACom à la commission de gestion et des finances.

La conseillère générale Martine Moinecourt n'est pas de cet avis. Elle estime que ce la révision du PACom nécessite la constitution d'une commission ad-hoc.

Le conseiller général Michel Gaudard prend la parole pour défendre lui aussi la formation d'une commission ad-hoc. Il estime que la commission de gestion et des finances a déjà bien assez à faire et qu'on peut la décharger de ce travail avec la nomination d'une commission ad-hoc.

Le conseiller Jean-Jacques Besson souhaite lui aussi la formation d'une commission ad-hoc. Il insiste pour que cette dernière représente les habitants des différents quartiers de la Commune de Romainmôtier-Envy.

La parole n'est plus demandée.

Le président Manuel Siggen passe au vote. Il propose de soumettre les deux propositions au vote :

Proposition 1 : charger la commission de gestion et des finances de préavisier le PACom.

Proposition 2 : former une commission ad-hoc afin de préavisier le PACom

Proposition 1 : 2 voix

Proposition 2 : 30 voix

Abstentions : 2

Le président Manuel Siggen prend acte de la volonté du Conseil général et propose de passer sans attendre à la formation de cette commission qu'il propose de composer comme suit : 5 membres et deux suppléants. Il ouvre la prise de parole afin de discuter de la composition de cette commission.

La conseillère Marlène Rézenne réitère sa proposition : Le conseil pourrait charger le bureau de nommer cette commission. Les personnes intéressées pourraient se manifester auprès de la présidence à la fin de cette séance.

Le président Manuel Siggen explique qu'il est facile de procéder à l'élection dès ce soir. La grande majorité des conseillers généraux sont présents et si les candidatures sont nombreuses, cette élection peut être réalisée à bulletin secret.

La conseillère Martine Moinecourt souhaite que le Conseil puisse trancher ce soir.

Le conseiller Michel Jordan souhaite savoir si le mode opératoire que propose la conseillère Marlène Rézenne pourrait permettre d'élire à cette commission une personne qui n'est pas là ce soir.

Le président Manuel Siggen lui répond que cela pourrait effectivement être le cas.

Le conseiller Michel Gaudard souhaite connaître le degré d'urgence qu'il y a à nommer cette commission rapidement. Il estime vu l'importance du sujet que le conseil pourrait reporter la nomination de cette commission lors d'une prochaine séance au cours de laquelle les absents et excusés auraient l'opportunité de manifester leur éventuel intérêt.

Le président Manuel Siggen explique qu'il considère l'intervention du conseiller Michel Gaudard. Comme une motion d'ordre visant à repousser l'élection de la commission à une séance ultérieure. Il ouvre donc la discussion sur la motion qui vient d'être déposée.

Le syndic Nils Monbaron souhaite que le dossier avance et enjoint les membres du conseil général à nommer les membres de cette commission lors de la séance actuelle.

Le président reprend la parole pour expliquer qu'un dépôt de motion doit être soutenu par 5 membres du présent conseil et demande si c'est bien le cas.

La motion Gaudard est soutenue par une dizaine de mains qui se lèvent.

Le président annonce que cette motion est soutenue. Elle peut maintenant être discutée avant d'être votée.

La conseillère Martine Moinecourt s'enquiert de la prochaine date du Conseil général. Le président Manuel Siggen lui répond qu'il s'agit du 14 juin 2022. Elle demande si le fait de nommer la commission lors de cette séance du mois de juin risque de retarder l'avancée du PACom.

Le président lui répond que cela ne sera pas forcément le cas et demande confirmation à la Municipalité.

Le syndic Nils Monbaron s'étonne des tergiversations du conseil et ne voit pas pourquoi cela pose problème de nommer la commission ce soir même.

Le président Manuel Siggen réitère la question à la Municipalité : est-ce que le fait de ne pas nommer la commission ad-hoc ce soir risque de ralentir l'avancée du dossier ?

Le Municipal Yves Mouquin annonce que cela ne sera pas le cas.

Le conseiller Michel Blanc assure aussi que la commission de l'urbanisme ne sera pas prête à rendre sa copie pour le mois de juin 2022. Mais il constate que le conseil peut très bien nommer la commission ad-hoc dès ce soir dans la mesure où le quorum est atteint et que le Conseil général peut valablement délibérer et voter.

La parole n'est plus demandée.

La motion Gaudard qui consiste à repousser l'élection de la commission ad-hoc au prochain Conseil général est acceptée :

Voix pour : 8

Voix contre : 7

Abstention(s) : 16

La formation de la commission ad-hoc est donc repoussée au Conseil général du 14 juin 2022.

Quelques questions surviennent du public dans un brouhaha peu audible. Quelqu'un propose que les personnes intéressées à participer à la commission ad-hoc

s'annoncent auprès du bureau du Grand Conseil qui pourrait tenir à jour une liste recensant les différents candidats.

Le président répond que les personnes souhaitant siéger au sein de cette commission auront loisir de le signaler lors de la prochaine séance au cours de laquelle le Conseil procédera à la nomination de cette commission.

La conseillère Delphine Reymond souhaite savoir si c'est bien le bureau qui procédera à la nomination de cette commission.

Le président lui répond que ce n'est pas le cas et que l'élection de membres de cette future commission se fera lors du prochain Conseil général comme le formule la motion Gaudard qui vient d'être acceptée.

## **9. Préavis 01/2022 : Candidature UNESCO**

La commission effectue la lecture de son rapport.

La conseillère Marlène Rézenne remercie la commission pour son travail.

Le conseiller Michel Jordan constate qu'il est peu question du rayonnement spirituel et musical de Romainmôtier dans les différents documents mis à disposition. Le conseiller Michel Gaudard le rassure : la musique joue un rôle crucial dans le développement des sites clunisiens en général et dans celui de Romainmôtier en particulier. Ces éléments sont bien présents dans les différents documents.

La parole n'est plus demandée. Le président Manuel Siggen propose de passer au vote.

Le préavis 01/2022 : Candidature UNESCO est accepté.

Voix pour : 30

Voix contre : 0

Abstention(s) : 4

## **10. Préavis 02/2022 : Zone réservée communale (LATC)**

La commission effectue la lecture de son rapport.

Aucune prise de parole n'est demandée

Le président propose de passer au vote. Le préavis 02/2022 : Zone réservée communale (LATC) est accepté.

Voix pour : 34

Voix contre : 0

Abstention(s) : 0

## **11. Rapport des délégués aux associations intercommunales**

AIVN : Le municipal Marc Benoit annonce que le comité de direction (CODIR) s'est rencontré la semaine d'avant et a validé les comptes de l'AIVN. Le gérant de la STEP Julien Perreaud va passer ses examens et les membres de l'AIVN lui souhaitent bonne chance. Il y aura des travaux autour de la STEP ces prochains temps.

ASCOVABANO : Le Municipal Nicolas Mezenen annonce que le comité de direction (CODIR) se réunit environ tous les trois mois. Le Canton a désormais confié la gestion des transports scolaires au CODIR.

Trois projets sont à l'étude pour le développement d'un établissement. Cela se joue entre Croy, Romainmôtier et Vaulion. Le Canton de Vaud ne va pas étudier trois projets. C'est à l'Ascovabano d'en choisir un et de le soumettre aux autorités compétentes. Une étude doit aussi être effectuée sur les transferts entre UAPE et l'établissement à venir.

Il y a eu des réclamations de parents liées à la gestion des cantines dans les différents établissements. Un nouveau processus d'inscription et de gestion un peu plus souple sera bientôt étudié et mis en place.

Les écrans interactifs sont bientôt tous installés dans les classes.

ORPC : Rien de particulier.

SDISPO : Un devrait prochainement avoir lieu dans la cour du cloître. La nomination des nouveaux officiers se fera le 1<sup>er</sup> avril.

Les nouveaux officiers et commandants seront nommés le 1<sup>er</sup> avril.

## **12. Divers**

Le président Manuel Siggen rappelle qu'une visite de la Maison du Prieuré est à l'agenda avant la prochaine séance du Conseil général. Les personnes intéressées peuvent se manifester auprès du bureau.



Le conseiller Michel Blanc signale qu'il a interpellé le syndic afin de connaître l'état de l'abri anti-atomique et la possibilité de son utilisation par la population dans le contexte préoccupant de la guerre en Ukraine. Il lui a été répondu que l'abri pouvait accueillir près de 100 personnes.

Le municipal Michel Chabloz rectifie le tir et annonce 200 à 300 places pour le moment.

Michel Jordan signale le dépôt d'une icône ukrainienne dans la chapelle de l'abbatiale et invite les membres du conseil général à venir s'y recueillir si le cœur leur en dit.

Le secrétaire Guillaume Henchoz invite les membres du Conseil général à se recueillir plutôt à la Brasserie du Bourg qui est exceptionnellement ouverte ce soir.

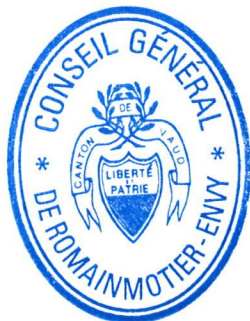
Le conseiller Michel Vuille rappelle à la Municipalité qu'il serait élégant que cette dernière avise les propriétaires avant de commencer des travaux sur les parcelles de ces derniers.

La conseillère Marlène Rézenne s'interroge sur le réglage de la lumière sous la tour de la torture. Elle se désole du fait que les cadrans de l'horloge ne sont pas éclairés et se demande s'il est possible de remédier à cela.

Le municipal Yves Mouquin lui répond qu'il va voir ce qui est possible de faire avec l'architecte travaillant sur la rénovation de la structure.

Le président clôt la séance à 21h46.

Le président  
Manuel Siggen



Le secrétaire  
Guillaume Henchoz



